



Nouveau Programme de Rénovation Urbaine Quartier du Bois de l'Etang



Nouveau Programme de Rénovation Urbaine Quartier du Bois de l'Etang

La concertation réglementaire

Le règlement général de l'ANRU (article 1^{er}) invite les porteurs de projets de rénovation urbaine à mener une concertation avec les habitants des quartiers concernés.

La concertation sur le projet de rénovation urbaine du quartier du Bois de l'Etang se déroule du 18 octobre au 21 novembre 2021.

Un document expliquant le projet est à disposition des habitants à la Maison du projet et à l'Hôtel de Ville. Chacun est libre de donner un avis, faire des suggestions,...

Afin de permettre l'information et la participation du plus grand nombre, nous proposons des questionnaires sur 3 thèmes différents ainsi que des ateliers de réflexion sur ces mêmes thèmes.

La concertation continuera pendant toute la durée de réalisation du projet de rénovation.

Les ateliers à la Maison du projet

« Circulation, stationnement et sécurité »

**Jeudi 18 novembre 2021
18h30 – 20h30**

Rappel des règles de fonctionnement des ateliers

- ✓ Demander la parole
- ✓ Ne pas intervenir de façon intempestive sans y avoir été autorisé
- ✓ Écouter chaque intervenant
- ✓ Ne pas couper la parole
- ✓ Être respectueux envers chacun
- ✓ Intervenir sur le thème de l'atelier
- ✓ Ne pas filmer les intervenants et les débats
- ✓ Ne partager aucun film, ni aucune photo sur les réseaux sociaux.

Par sa présence et sa participation aux ateliers, chacun s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessus.

L'organisateur des ateliers se réserve le droit de mettre fin à la séance de travail en cas de non-respect des règles.

Le Bois de l'Étang : quartier existant

Une entrée de quartier
« confidentielle »

Des parkings « publics »
en périphérie du quartier

Un quartier fermé, sans
traversée, ni desserte



Le futur Bois de l'Etang en 3D



Questionnaire « Circulation, stationnement et sécurité »

Les nouvelles circulations :

Les rue doivent être réaménagées ; de nouvelles seront même créées. Il est important qu'à cette occasion les usages soient repensés, notamment par l'aménagement de pistes cyclables, le sens de la circulation,...

1. L'entrée du quartier est entièrement repensée à partir du carrefour des Libertés. Elle sera sécurisée et visible depuis la RD 58. Quels pourraient être les aménagements de cette entrée (place, végétation, rond point,...) ?
2. Des nouvelles rues vont permettre un meilleur accès aux logements pour assurer la sécurité, l'entretien des espaces, le ramassage des déchets,.... Faites nous part de vos suggestions concernant l'aménagement de ces rues: sens de circulation, stationnements, trottoirs, éclairage, mobilier urbain.....
3. Ces rues vont également permettre l'aménagement de pistes cyclables. Est-ce que vous ou des membres de votre famille utilisez le vélo comme moyen de déplacement au quotidien, pour des promenades,....?
4. Que pensez-vous des aménagements cyclables sur la Ville et plus spécifiquement sur le quartier du Bois de l'Etang?
5. Comment imaginez-vous la Ville cyclable idéale?

La nouvelle entrée de quartier



L'entrée à partir du
carrefour des Libertés

Un quartier désenclavé



La continuité cyclable depuis Elancourt



La suppression des voies en impasse

Questionnaire « Circulation, stationnement et sécurité »

Les cheminements piétons :

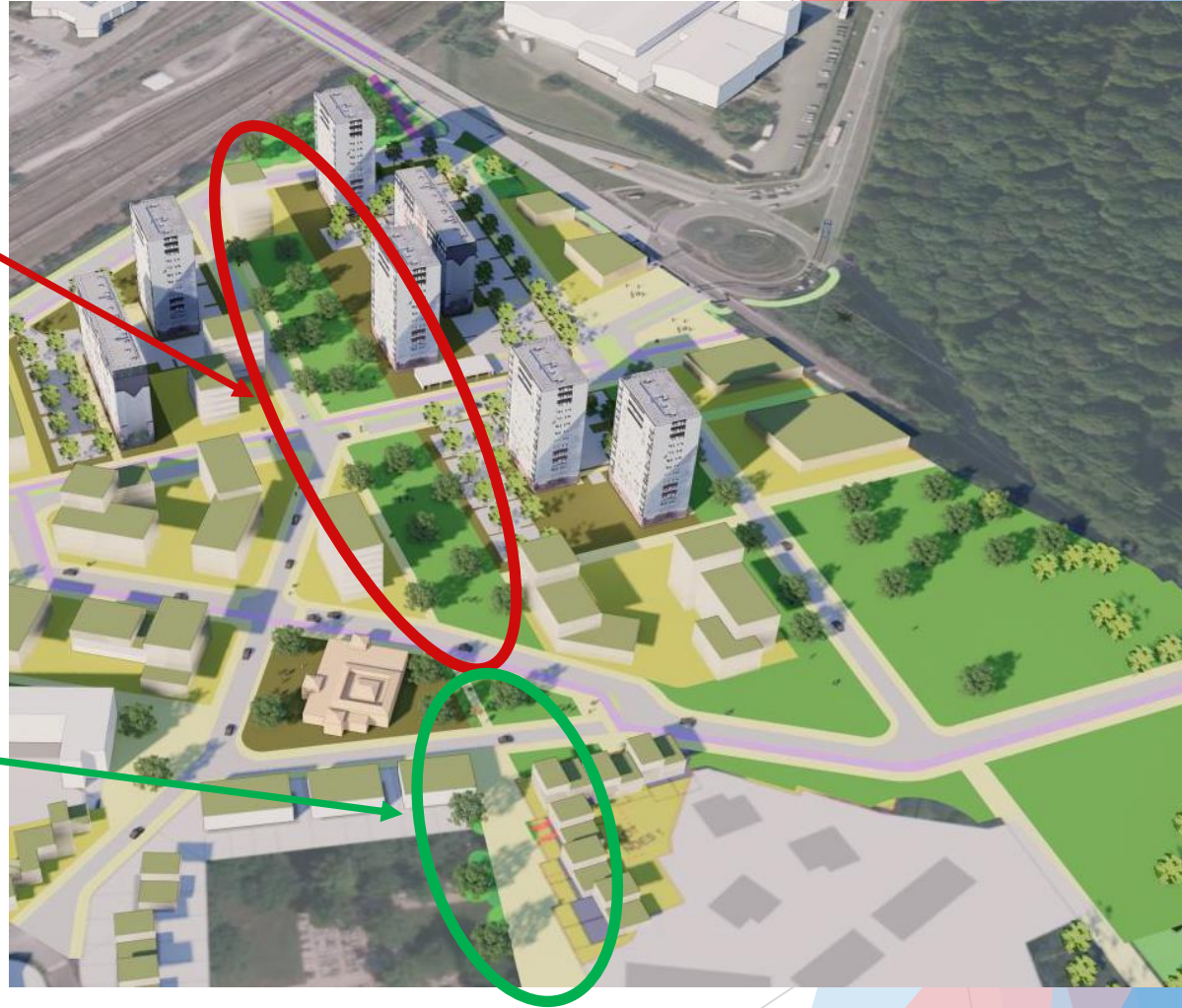
L'aménagement d'une « coulée verte » est programmé au milieu du quartier pour relier le Bois de l'Étang à l'étang des Noës.

1. Cette continuité verte pourrait être aussi l'occasion de créer un espace de promenade au cœur du quartier. Comment imagineriez-vous ce cheminement pour accéder à l'étang des Noës ?
2. Est-ce qu'un parcours sportif pourrait être l'occasion de promenades sur la coulée verte ?
3. La continuité piétonne jusqu'à l'étang des Noës est-elle importante pour les habitants ?
4. Quels pourraient être les autres cheminements piétons à conserver, à créer, à sécuriser sur le quartier ?

Les cheminements piétons

La coulée verte

La continuité piétonne vers l'étang de Noës



Les stationnements publics/privés :

Le projet de rénovation du quartier du Bois de l'Etang prévoit de résidentialiser les bâtiments de logements et d'aménager les stationnements en pieds d'immeubles. Chaque logement aura ainsi son emplacement de stationnement attribué et réservé.

1. Est-ce qu'il est préférable de fermer les parkings aux pieds des immeubles ? Ou laisser les stationnements libres d'accès ?
2. Quels dispositifs de clôture des parkings seraient appropriés ? Bornes, barrières, haies,...?
3. Les grands parkings en entrée du quartier vont être supprimés. Est-ce qu'il faut des stationnements sur l'espace public ? Sous quelle forme ? Le long des rues, en nappe, en parkings souterrains payant,...?

Les stationnements privatisés



Les stationnements privatisés (exemples)





Nouveau Programme de Rénovation Urbaine Quartier du Bois de l'Étang

**La concertation réglementaire
Les ateliers à la Maison du projet**



Merci pour votre participation